



# Politiques et pratiques encadrant la gouvernance des renseignements personnels

**Approbation** : Conseil d'administration (Résolution CA-2023-09-27)

**Entrée en vigueur** : 22 septembre 2023

**Responsable et révision** : Audrey Lachance, Directrice générale

**Dernière mise à jour** : 22 septembre 2023

---

**Bureau d'écologie appliquée**

14, chemin des Abouts-de-Saint-Thomas, Lévis (QC), G6J 1A8

Tél : 418-831-6487

[infos@coop-ecologie.com](mailto:infos@coop-ecologie.com)



## Politiques et pratiques encadrant la gouvernance des renseignements personnels

---

### Objectifs de la politique

Toute personne qui travaille pour le Bureau d'écologie appliquée ou en son nom s'engage à protéger et respecter la confidentialité de tous les renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés, divulgués ou éliminés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ; conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Ainsi, cette politique décrit les normes de collectes, d'utilisation, de divulgation, de conservation et d'élimination des renseignements personnels détenue par le Bureau d'écologie appliquée. Elle explique également les façons dont le Bureau d'écologie appliquée protège les renseignements personnels de ses membres, employés, clients et partenaires de même que le droit d'accès à ceux-ci.

### But de la politique

Cette politique cadre et répond aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* ainsi que la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* de même qu'au *Droit à la vie privée*.

### Renseignements personnels

Les renseignements personnels sont ceux qui concernent une personne physique et permettent directement ou indirectement de l'identifier. Ces renseignements sont confidentiels, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être communiqués à des tiers sans le consentement de la personne concernée sauf exception prévu par la Loi. Les renseignements personnels doivent être protégés et conservés par l'entreprise ou par un tiers, peu importe la nature de leur support, et quelle que soit leur forme : écrite, graphique, audio, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

À noter que les renseignements suivants ne sont pas considérés comme renseignements personnels : Nom d'un individu, coordonnées professionnelles, titre professionnel, numéro de téléphone et adresse électronique professionnelle.

### Collecte des renseignements personnels et consentements

Les renseignements personnels recueillis, détenus, utilisés et divulgués par le Bureau d'écologie appliquée sont uniquement ceux obtenus par le consentement écrit ou verbal de la personne morale concernée. Le Bureau d'écologie appliquée collecte exclusivement les renseignements personnels nécessaires et justifiés, en lien avec la réalisation d'un mandat spécifique ou pour le bien de ces fonctions d'entreprise.

De ce fait, lorsque le Bureau d'écologie appliquée obtient des renseignements personnels, le consentement de la personne morale concernée est demandé à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de ceux-ci pour les fins indiquées. Ce consentement peut se faire par écrit, verbalement ou par voie électronique (courriel ou appel téléphonique) selon les préférences de la personne morale. Le Bureau d'écologie appliquée s'engage à utiliser les

renseignements fournis uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis et à les conserver pour la durée nécessaire du service (mandat) ou pour les fonctions de l'entreprise. Cela signifie qu'en dehors des fins pour lesquelles les renseignements personnels ont été obtenus, ceux-ci ne peuvent être utilisés sans le consentement de la personne morale, à l'exception des mesures prévues par la loi.

## **Limite de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation des renseignements personnels**

Le Bureau d'écologie appliquée limite la collecte des renseignements personnels à ce qui est nécessaire pour les fins expliquées à la personne morale concernée. Le Bureau d'écologie appliquée recueille les renseignements personnels directement de la personne morale, à moins que celle-ci ait mandatée et autorisée une tierce personne à les fournir en son nom. Les renseignements personnels obtenus ne peuvent être consultés que par certaines personnes autorisées, et ce, uniquement dans le cadre des tâches qui leur ont été attribuées. À l'obtention des renseignements personnels, le Bureau d'écologie appliquée s'engage à mentionner qui aura accès à ces informations pour le bien des mandats ou pour les fonctions de l'entreprise.

Les renseignements personnels que détient le Bureau d'écologie appliquée ne sont pas divulgués à moins d'avoir obtenu le consentement de la personne morale concernée à cet égard ou à moins que la divulgation soit autorisée ou exigée en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. De plus, le Bureau d'écologie appliquée s'assure de divulguer uniquement le minimum des renseignements personnels requis pour satisfaire aux fins valables indiquées, lorsque nécessaire.

## **Conservation et destruction des renseignements personnels**

Le Bureau d'écologie appliquée conserve les renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquels ils ont été recueillis et pour toutes utilisations secondaires autorisées. À échéance, les renseignements personnels sont détruits conformément à la Loi. Lorsque les renseignements personnels sont détruits, le Bureau d'écologie appliquée prend les mesures nécessaires pour en assurer la confidentialité et veille à ce qu'aucune personne non autorisée ne puisse y avoir accès pendant le processus.

## **Exactitude**

Le Bureau d'écologie appliquée met tout en œuvre pour s'assurer que les renseignements personnels soient aussi exacts, complets et à jour que l'exigent les fins auxquelles ils sont destinés, au moment où ils sont recueillis, utilisés ou divulgués.

## **Mesures de sécurité**

Le Bureau d'écologie appliquée est tenu de protéger les renseignements personnels qu'il détient en prenant des mesures de sécurité raisonnables. De ce fait, une combinaison de mesures de protection a été mise en place afin que les renseignements personnels demeurent confidentiels et soient protégés contre le vol ou la perte ou utilisation non autorisée. Celles-ci comprennent sans s'y limiter des mesures de types organisationnelles (formation du personnel, restriction des accès aux personnes autorisées seulement), physiques (sauvegarde et archivage externe sécurisé) et technologiques (mot de passe et plateforme sécurisée).

## **Responsabilité**

Le Bureau d'écologie appliquée est responsable des renseignements personnels qui sont en sa possession ou qui sont sous garde, y compris les renseignements personnels que nous confions à des tiers aux fins de traitement. Le

Bureau d'écologie appliquée exige de ces tiers qu'ils conservent ces renseignements personnels selon des normes de confidentialité.

La responsable de la protection des renseignements personnels du Bureau d'écologie appliquée, supervise la présente politique et les processus qui y sont liés ainsi que les procédures à respecter afin de protéger ces renseignements. De plus, le personnel du Bureau d'écologie appliquée est renseigné et adéquatement formé sur les politiques et pratiques encadrant la gouvernance des renseignements personnels.

## **Limite de responsabilité**

Bien que le Bureau d'écologie appliquée mette en place des mesures de sécurité pour protéger les renseignements personnels qu'il détient, l'utilisation des technologies telles que l'Internet comporte des risques importants. De ce fait, il est impossible de garantir que les renseignements fournis par le client soient totalement à l'abri. Cependant, le Bureau d'écologie appliquée s'engage à prévenir les personnes concernées en cas de fuite de donner et de remédier rapidement à la situation au meilleur de sa capacité.

## **Accès aux renseignements personnels**

Seul le personnel autorisé du Bureau d'écologie appliquée a accès aux renseignements personnels que détient l'entreprise et cet accès est limité à la quantité minimale de renseignements personnels nécessaires aux fins autorisées. À noter que le personnel autorisé est qualifié pour accéder à ces renseignements et que ces actions sont nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions.

## **Demande d'accès aux renseignements et modifications**

Sous réserve des exceptions prévues par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, toute personne morale peut accéder à ces renseignements personnels détenus par le Bureau d'écologie appliquée, les examiner, en recevoir une copie, en demander la modification, faire la demande d'un retrait de consentement ou faire la demande de destruction. Ces demandes doivent être adressées au responsable de la protection des renseignements personnels du Bureau d'écologie appliquée.

Dans certaines circonstances particulières, le Bureau d'écologie appliquée peut refuser de vous fournir les renseignements demandés. Les exceptions aux droits d'accès se traduisent notamment par le fait que les renseignements demandés concernent d'autres individus, que l'information ne peut être divulguée pour des raisons légales ou de droits d'auteur.

Toute demande d'accès à des renseignements personnels ou de modification des renseignements personnels peut être envoyée à l'adresse ci-dessous :

### **RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Mme Audrey Lachance

audrey.lachance@coop-ecologie.com

14, chemin des Abouts-de-Saint-Thomas, Lévis (QC), G6J 1A8

Tél : 418-831-6487

## **Formation et sensibilisation**

Le Bureau d'écologie appliquée fait la promotion des pratiques et du respect des droits en matière de transparence et de protection des renseignements personnels de différentes façons auprès de ses employés. En effet, le Bureau d'écologie appliquée informe ses employés de la personne responsable de la protection des renseignements personnels et de ses coordonnées. Il exige que les employés connaissent la politique et en comprennent les termes. Enfin, il fait des rappels fréquents sur la protection des renseignements et propose au besoin des formations.

## **Transparence**

Le Bureau d'écologie appliquée est disposé à transmettre de l'information sur ses politiques et pratiques de gestion des renseignements personnels sur demande.

Pour toute question, préoccupation ou plainte concernant les renseignements personnels ou la politique du Bureau d'écologie appliquée en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la responsable aux coordonnées suivantes :

Mme Audrey Lachance

audrey.lachance@coop-ecologie.com

14, chemin des Abouts-de-Saint-Thomas, Lévis (QC), G6J 1A8

Tél : 418-831-6487

## **Mise à jour de la politique**

La présente politique doit être revue tous les trois ans, telle qu'exigée par la Loi. Elle devra également être mise à jour lors de tout changement substantiel apporté à la législation ou aux exigences réglementaires.

Mise à jour le : 22 septembre 2023